



Valence, le 07 avril 2022

**Compte-rendu de la visite de la Directrice Générale dans la Drôme
04 avril 2022**

Etaient Présent.e.s:

Virginie BEAUMENIER

André SCHWOB (n°2)

Isabelle NOTTER (Directrice de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes)

Philippe RIOU (Chef du pôle C Auvergne-Rhône-Alpes)

Nicole NESPOULOS (IGS)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

Madame la Directrice Générale,

Si votre visite a pour objectif de nous féliciter quant à la mise en place de la convention de mutualisation Drôme-Ardèche, merci mais non merci !

Nous nous contenterons donc de vous répéter ce que nous répétons depuis 3 ans, à savoir que nous ne voulons pas de cette mutualisation à marche forcée qui nous a été imposée : cf. la motion signée unanimement par les agents des 2 départements et le vote contre des représentants du personnel lors des 2 CT et ce avant le rapport tant attendu sur la mission sur l'interdépartementalité.

Alors, comme il semblerait que notre mal-être ne soit pas arrivé jusqu'à vos oreilles, nous allons vous le délivrer de vive voix :

Il y a 20 ans, nous étions 30 agents CCRF dans la Drôme, aujourd'hui nous sommes moins de 13 ETP sur le terrain. Même constat en Ardèche où de 16, nos collègues sont passés à 8 agents en 20 ans.

Nous nous demandons ce qu'il restera de la CCRF dans 20 ans pour assurer la sécurité et la protection économique du consommateur.



Fonction Publique



En effet, le nombre de réglementations dont nous avons la charge n'a quant à lui, pas été divisé par 2, bien au contraire. Quant à notre périmètre géographique de contrôle, il semble qu'il ait doublé contre l'avis des agents.

Vous nous félicitez hier des 6500 contrôles réalisés au national dans le week-end (143 dans la Drôme, dont 82 en urgence lors du week-end) dans le cadre de l'alerte Buitoni, mais qui félicitez-vous demain quand nous serons tous dans la situation du Lot ?

Alors, nous avons bien compris que le super agent CCRF 2022 devait savoir tout faire : de supers enquêtes anti-fraudes, la task force de l'UA, des CPMM, des prélèvements, répondre aux demandes d'information, aux objectifs volumétriques des TN, ainsi qu'aux injonctions préfectorales... Sans oublier : le secrétariat, AGAT, la communication, gérer les couacs RH du SGCD (congrés maladie mal posés, vacances annulées...), de la messagerie Mélanie et du matériel informatique...

Comme ça ne suffisait pas, le super enquêteur CCRF 26/07 doit également s'approprier le tissu économique du département voisin, faire des heures en plus en voiture et donc passer moins de temps en contrôle, assumer plus de travail, être plus efficace tout en étant plus fatigué et stressé, et tout ça, avec le sourire bien sûr.

Pourtant, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que les autres ministères étaient capables de prendre en compte les réalités du terrain. En effet, alors que la DGCCRF impose sans discernement à ses agents en DDI d'exercer leurs missions en Drôme-Ardèche à effectif constant, voire déclinant, la DGAL a proposé la mutualisation 26-07-38 pour une mission, **sur la base du volontariat**. Suite à l'acceptation de cette mutualisation, la collègue s'est vue retirer une mission. Et comme au ministère de l'agriculture, ils font ça de manière cohérente, la région a attribué 0,2 ETP supplémentaires à la DDPP26 pour la réalisation de la mission abandonnée par la collègue en échange de cette mutualisation.

Mais c'est vrai qu'il ne suffit que de traverser le couloir.



Alors continuons ainsi, continuons à perdre les consommateurs, continuons à perdre les agents en tentant de gérer la pénurie des effectifs avec les moyens que l'on nous donne.

En conclusion, comme vous pouvez le constater, nous sommes fatigués et excédés. Nous espérons qu'enfin vous nous entendrez. Et nous vous demandons des effectifs à la hauteur des missions de notre administration, à savoir, la protection économique et sanitaire des consommateurs.

Les représentants Solidaires-CGT

La directrice a réagi fermement en commençant par nous rappeler la géographie de notre territoire. En bonne maîtresse d'école, elle nous a questionnés sur le temps de trajet nécessaire pour se rendre à Annonay (07). Ville que son cabinet de conseil (Ernst&Young ou Eurogroup ?) lui avait certainement indiquée comme étant l'une des seules plus proches de notre préfecture que de celle de l'Ardèche. Le cabinet de conseil aura probablement omis de lui expliquer que l'essentiel de l'activité mutualisée se trouvait à l'extrême opposé de cette ville.

Pourtant, elle s'était vraiment renseignée et, inquiète que ses agents pourtant domiciliés en Drôme et pour la plupart natifs de Drôme/Ardèche, ne connaissent pas les routes et les particularités de leur région, elle s'est servie de métaphore bucolique pour nous expliquer que le préfet lui avait décrit nos deux départements comme deux ailes de papillons. Nos véhicules de services n'étant pas dotés d'ailes, nous n'avons pas été convaincus par son exposé sur la géographie, mais bon nous sommes rassurés, elle nous a affirmé que son but n'était pas de nous savoir sur les routes toute la journée. En effet nous sommes censés nous concentrer sur le « tronc » du papillon !

La réunion s'est poursuivie. La DG monopolisant la parole et ne cachant pas toujours sont mépris.

«Ce n'est pas seulement un problème d'effectifs »

Le « seulement » lui ayant peut-être échappé, le but de la directrice était de nous faire comprendre que même si nous semblions réticents, nous allions, à



Fonction Publique



terme, être pleinement satisfaits, heureux, de cette nouvelle organisation. Elle affirme que dans deux ans nous ne souhaiterons pour rien au monde revenir en arrière sur la mutualisation. Et elle cite en exemple des départements mutualisés où l'ensemble des agents ne souhaite pas revenir en arrière sur l'interdépartementalité.

Donc, pour la Directrice Générale il faut arrêter d'être conservateur, comme elle nous l'a asséné.

Alors, savez-vous pourquoi le 4 avril deviendra bientôt la journée de la mutualisation heureuse en Drôme/Ardèche ?

Parce que :

« Sur la baisse des effectifs, on n'y peut rien, il faut s'adapter ! »

« Nous avons passé le virage numérique, nous l'avons vu lors de la crise Covid, il faut sortir du conservatisme (qui consiste à ne faire que des contrôles physiques) »

« La mutualisation c'est : raisonner sur une seule équipe de 22-23 plutôt que sur deux équipes de 15 et 8. Vous vous sentirez moins isolés. »

« Vous pouvez choisir vos enquêtes »

« Un PV sur un opérateur du secteur suffit à assainir le secteur. Il n'est pas nécessaire de contrôler l'ensemble du secteur, cela crée un cercle vertueux qui fera rentrer les autres opérateurs dans le rang »

« Cette année vous pouvez choisir de contrôler les huiles d'olives en Ardèche, vous ferez la Drôme l'année prochaine »

« Vous vous spécialiserez dans un secteur comme par exemple le font les grands chirurgiens orthopédiques »



« les sujets sont de plus en plus complexe, lorsqu'on a un seul CPMM dans un secteur, c'est compliqué de tenir tête aux professionnels, alors que quand on a deux ou trois entreprises en CPMM on peut « challenger » ce que nous déclare l'entreprise »

Allons jusqu'au bout du raisonnement de Madame Beaumeunier : pourquoi ne pas faire qu'une seule équipe de 2600 agents sur tout le territoire national?

Un agent mutualisé étant en charge d'un secteur pour les deux départements, il se retrouve de fait d'autant plus seul sur son secteur. Auparavant chaque département disposait d'un collègue sur un secteur donné, ce qui permettait des échanges sur leurs dossiers. Les JTR seront bien vides lorsqu'un département sur deux ne possédera plus d'enquêteur en charge d'un secteur clé.

Souhaitons pour la survie du papillon que l'agent mutualisé ne soit pas absent.

Quant à la métaphore du chirurgien orthopédique, faut-il rappeler à Madame Beaumenier, que lorsqu'un patient à des soucis de santé, il se déplace volontiers pour se faire soigner par le meilleur spécialiste du secteur. Nous n'avons pour le moment pas encore rencontré de professionnel adepte de la fraude qui arriverait avec ses dossiers bien rangés à la DREETS de Lyon en demandant l'agent le plus compétent de sa région. Les fraudes se trouveront toujours sur le terrain et pour cela nous avons besoin d'effectifs et de proximité.

Sans conservatisme, les belles affaires de fraudes sont découvertes lorsque les agents mettent les mains dans le cambouis en « challengeant » sur place les opérateurs physiques.

Madame la directrice a assuré que le nombre de contrôles à réaliser par agent n'augmentera pas avec la mutualisation. Les contrôles seront « simplement » répartis entre la Drome et l'Ardèche. Dans les faits, cela fait inévitablement



Fonction Publique



baisser le nombre de contrôle dans chacun des départements et a donc une incidence sur la qualité du service public rendu. La sécurité et la protection économique des consommateurs seront-elles garanties ? « Oui » assure Madame la directrice, il suffira pour cela de dresser un beau PV pour l'exemple. « Tant pis pour celui sur qui ça tombera » a-t-elle déclaré.

C'est ça, « l'effet papillon » !

Nous ne sommes pas convaincus que la qualité du service public puisse se résumer ainsi, mais nous sommes encore moins convaincus que le PNE s'adaptera à la mutualisation.

Nous avons rappelé à Mme Beaumenier son mail de Noël 2020, en plein cœur de la crise ETO, nous indiquant que le PNE s'adapterait à nos efforts. Nous attendons toujours l'application de cette promesse de Noël !

Madame Beaumenier n'a pas répondu à ce point.

Mais, plus tard dans la réunion, M. Schwob nous a rappelé toute l'importance des chiffres pour justifier de nos budgets, la tyrannie des indicateurs quantitatifs n'est donc pas prête de s'arrêter.

Enfin, même si le PNE, à notre grande surprise, s'adaptait à cette nouvelle organisation, le nombre de DI, d'alertes et de demandes d'enquête lui ne peut être que multiplié par deux lorsqu'on exerce sur deux départements. Mais les risques psychosociaux n'ont malheureusement pas été abordés lors de cette réunion.

Ainsi, nous devons nous contenter de cette perspective heureuse : dans deux ans, nous fêterons la mutualisation.

Le 4 avril – Journée de la mutualisation heureuse